



Assemblée générale

Distr. limitée
12 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session Troisième Commission

Point 61 de l'ordre du jour

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

**Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Cameroun, Congo, Croatie,
Fédération de Russie, Kirghizistan, Mexique, Monténégro,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie
Togo et Turkménistan : projet de résolution révisé**

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note des décisions 2010/246 et 2010/263 du Conseil économique et social, en date respectivement du 22 juillet et du 10 novembre 2010, relatives à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la note verbale datée du 9 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, la note verbale datée du 23 octobre 2009, adressée au Secrétariat par la Mission permanente du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies², la note verbale datée du 27 octobre 2009, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies³, la lettre datée du 9 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies⁴, la lettre datée du 19 mai 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies⁵

¹ E/2010/94.

² E/2010/95.

³ E/2010/86.

⁴ E/2010/96.

⁵ E/2010/87.



et la note verbale datée du 12 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies⁶,

1. *Décide* de porter de soixante-dix-neuf à quatre-vingt-cinq le nombre des États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2011.

⁶ E/2010/103.